



DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES AU 30 AVRIL

Appel à candidature. Résidence d'artiste TREMPLIN autour de la lithographie

La ville d'Ussel souhaite accueillir en 2024, pour la quatorzième année consécutive, un artiste au sein de l'imprimerie du musée du Pays d'Ussel pour une résidence autour de la lithographie.

Objectifs de la résidence TREMPLIN :

Ce dispositif propose une aide à l'accompagnement d'un artiste en début de parcours professionnel, voire une étape spécifique dans la démarche de professionnalisation, soutenu à cet effet par un partenaire culturel impliqué dans une dynamique partenariale avec son territoire et garant d'une collaboration adaptée. Sur une période donnée, l'artiste bénéficie d'une aide spécifique via des temps de présence et travail réguliers, dans la structure partenaire ou le territoire d'action de cette dernière. Cette résidence doit faire l'objet d'un programme préalablement établi entre l'artiste et le partenaire. Il a pour objectif de soutenir l'artiste dans la définition de son projet artistique et de favoriser son insertion dans un parcours professionnel.

La résidence de lithographie au musée du Pays d'Ussel : contexte

Le musée de la ville d'Ussel propose d'accueillir un artiste pour une résidence de lithographie. Ouvert en 1976, le musée est consacré à l'histoire, aux arts et aux traditions populaires du pays d'Ussel.

Il possède une section Imprimerie, située 18 rue Michelet (dans une maison usselloise du XVII^e siècle) organisée en deux salles : l'imprimerie typographique, comprenant du matériel provenant de l'ancienne imprimerie LOMBARTEIX, active à Ussel de 1912 à 1994, et l'imprimerie lithographique comprenant le matériel de l'imprimerie DUMOND, (1928-1980) qui compte notamment une presse lithographique de type Brisset. Depuis 2015 le musée possède une seconde presse de la même époque (fin XIX^e) et dispose de deux autres presses déposées par l'ENSA de Limoges, une petite presse lithographique et une presse en taille douce Ledeuil.

L'atelier de lithographie est animé chaque été par un lithographe professionnel à l'occasion de stages ouverts à tous les publics, de mi-juillet à fin septembre.

Finalités de la résidence :

La résidence doit permettre la production d'œuvres lithographiées réalisées dans le cadre d'une recherche artistique personnelle. Le travail réalisé par l'artiste participe à la valorisation de la création artistique utilisant la lithographie, l'offset-litho, éventuellement la gravure (hors eau-forte) et la typographie en renouvelant l'image de ces techniques auprès des publics.

La lithographie, et l'imprimerie de manière générale, s'inscrivent dans l'histoire de la ville d'Ussel, et sont à ce titre particulièrement mises en valeur au musée d'Ussel : le jury se montrera sensible et attentif à l'ancrage dans le territoire (Ussel, Corrèze) des projets soumis par les candidats.

Dans le contexte de la résidence, l'artiste bénéficiera de l'atelier de lithographie et organisera son temps pour mener à bien son projet artistique.

Modalités :

L'artiste dispose de dix semaines pour mener à bien cette recherche et bénéficie du matériel et des outils de la structure, qu'il pourra utiliser en dehors des ateliers de pratique artistique.

L'artiste aura accès libre à l'atelier pour réaliser son travail personnel. Il pourra être accompagné dans sa recherche artistique par l'artiste lithographe animateur des stages de lithographie (ouverts au grand public du mardi au vendredi de 14h à 18h). Dans les plages-horaires hors-stages, l'artiste sera seul à l'atelier de lithographie.

Trois temps de médiation seront prévus entre l'artiste et le public :

Une présentation de l'artiste (parcours, réalisations personnelles, projet) aura lieu le 17 juillet, juste après l'arrivée du résident et une présentation des travaux réalisés en cours de résidence à la mi-août.

À l'issue de la résidence, et en accord avec l'artiste et les organisateurs, un choix sera laissé à l'artiste en résidence de faire une restitution des travaux réalisés durant la résidence durant le week-end des Journées du Patrimoine (21-22 septembre) ou bien de faire une exposition de ses travaux l'année suivante selon les modalités vues dans la convention signée entre les différents partis. L'artiste proposera à ces occasions des animations en accord avec le responsable du musée.

Le Musée pourra, en accord avec l'artiste, utiliser l'image des œuvres réalisées dans le cadre de la promotion de ses activités. Durant la résidence, des rencontres professionnelles et des visites d'autres lieux culturels seront proposées à l'artiste par le Musée et la DRAC.

Le musée conservera un exemplaire de chaque œuvre multiple créée dans l'atelier de lithographie selon un contrat établi avec l'artiste.

Conditions d'accueil et de rémunération :

L'hébergement de l'artiste, dans un appartement situé au-dessus de l'atelier du musée, est pris en charge par la Ville d'Ussel.

Une bourse de résidence d'un montant de 3000 € sera versée à l'artiste. A cette indemnité de résidence s'ajoutera une aide pour l'achat de matériel spécifique (1500 €) et pour les frais de déplacement entre le lieu de résidence et la ville d'Ussel (300 €).

Durée :

10 semaines entre le 15 juillet et le 22 septembre 2024.

Modalité de sélection :

Dossier contenant un CV, une lettre de motivation expliquant le **projet de résidence** que le candidat souhaite développer ; un portfolio de dix pages maximum.

Véhicule personnel indispensable.

Candidature à envoyer (par email uniquement à l'adresse : musee@ussel19.fr) avant le 30 avril

COMMISSION DE SÉLECTION : début mai

Résidence soutenue par l'Etat- Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires
Culturelles Nouvelle Aquitaine et La Région Nouvelle Aquitaine
En partenariat avec l'Association de l'Imprimerie du Musée d'Ussel

Musée du pays d'Ussel
12 Rue Michelet
19200 USSEL
05 55 72 54 69 - musee@ussel19.fr

Responsables : Melvin Mouton, responsable du musée,
Patrick Sauvat et Martin Belcour : artistes lithographes animateurs de l'atelier de lithographie

